

**Wilfrid Rotgé, Président de la SAES**, déclare l'assemblée générale ouverte à 16h06.

Il rappelle l'ordre du jour envoyé sur la messagerie de la SAES :

- Résultats des élections des membres du bureau de la SAES
- Rapport moral du président
- État des travaux des commissions Formations et Recherche
- Rapport financier
- Présentation du congrès ESSE à Lyon en 2020
- Revue *Angles*
- Annonce des lauréats des bourses AFEA/SAES
- Présentation du Congrès 2020
- Questions diverses

Auquel il ajoute : approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du congrès de Nanterre.

### **Résultats des élections des membres du bureau de la SAES**

Le président de la SAES donne lecture des résultats des élections des membres du bureau. Cette année, 3 candidats se sont présentés pour 3 postes à pourvoir, suite au départ de 3 membres du bureau : Rémy Bethmont, Laurent Roesch et Claire Tardieu. Wilfrid Rotgé les remercie très chaleureusement pour leur énorme investissement au sein du bureau, leur fiabilité, disponibilité et sens de l'humour.

Xavier Giudicelli : 140 voix  
Manuel Jobert : 136 voix  
Cédric Sarré : 136 voix

Ils sont donc tous trois élus membres du bureau de la SAES. Nous les félicitons chaleureusement.

### **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du Congrès de Nanterre**

Chaque année, l'assemblée générale doit procéder à l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente. Il est disponible sur le site de la SAES. Le président a envoyé un lien vers le PV sur la messagerie deux semaines avant le congrès.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

### **Rapport moral du président**

#### Le congrès d'Aix-en-Provence

Le président se réjouit du nombre d'inscrits au Congrès d'Aix (exactement 430) : c'est le nombre le plus élevé depuis celui d'Avignon en 2007, hormis les congrès en Région

parisienne, à savoir celui de l'an dernier à Paris Nanterre et celui de 2011, organisé conjointement par la Sorbonne Nouvelle et Paris Diderot de 2011, avec près de 650 participants (record absolu).

Le président tient à adresser ses remerciements les plus sincères et les plus chaleureux aux organisatrices et organisateurs de ce magnifique congrès, sans oublier les étudiants dont la contribution est essentielle au bon déroulement du congrès.

Il tient à citer tou.te.s les organisatrices et organisateurs :

- La présidente du comité organisateur : Anne Page
- Les responsables scientifiques : Marie-Odile Hédon et Michel Van der Yeught
- Les responsables des inscriptions : Sophie Herment et Linda Pillière
- Les responsables publicité et communication : Laurence Sterritt et Alice Byrne
- Les responsables logistique : Nicolas Boileau et Aurélie Ceccaldi
- Sandrine Sorlin pour le texte de cadrage

Il remercie aussi les étudiant.e.s qui ont œuvré avec efficacité au bon fonctionnement du congrès, en assurant notamment l'accueil des participants.

#### Le problème des certifications TOEFL et TOEIC

Comme l'avait signalé Wilfrid Rotgé dans un mail envoyé sur la messagerie, la SAES a été citée à l'Assemblée Nationale par la députée F.I., Sabine Rubin, le 02/04/2019, lorsque notre société a émis une protestation officielle contre le recours exclusif aux certifications TOEFL et TOEIC, assortie d'un soutien aux autres langues vivantes.

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q15/15-18321QE.htm>

A la suite de notre courrier soulignant qu'il existait plusieurs certifications, en particulier le CLES, Claire Tardieu a été interviewée par l'AEF (Agence Education et Formation, agence de presse spécialisée dans l'éducation). La SAES est mentionnée dans leur dépêche du 15 avril 2019. Il est signalé que le CLES est de nature publique et moins coûteux que les autres formations plus connues à l'international, et qu'il est ouvert à d'autres langues que l'anglais.

#### L'épreuve de langue au concours de recrutement des professeurs des écoles

Le président a aussi adressé un courrier aux deux ministres sur l'absence d'épreuves de langue dans les concours de recrutement des professeurs des écoles. Le chef du cabinet du Ministre Jean-Michel Blanquer en a accusé réception le 29 janvier 2019.

La situation a changé depuis car les langues viennent d'être ajoutées à la liste des disciplines qui peuvent être choisies par les candidats pour la première épreuve d'admission. C'est donc une épreuve orale qui ne sera pas passée par tous les candidats, seulement par ceux qui la choisiront (plutôt que l'histoire-géo, les sciences, etc.). Quatre langues sont proposées : anglais, allemand, espagnol et italien. Le contenu du concours devrait être encore modifié pour la session de 2022.

## Journées de septembre

Le président rappelle que les traditionnelles interventions des présidents des jurys de concours et du président du CNU auront lieu dans le cadre des « journées de septembre » de la SAES, qui se tiendront les 6 et 7, toujours dans le même lieu (Institut du Monde Anglophone, rue de l'École de médecine). Il remercie Claire Tardieu et Alexandra Poulain d'avoir assuré la logistique pour ces journées.

Le contenu de ces journées est bien défini. L'accent sera mis sur le bilan de la session du CNU et des concours (les deux CAPES et les trois agrégations : classique, interne et des docteurs).

Cette année, nous prévoyons de consacrer deux heures le vendredi matin au CAPES :

- 10h-11h : table ronde pour faire un point sur les évolutions du MEEF, son format actuel et ses déclinaisons locales. Nous avons obtenu l'accord de plusieurs collègues qui participeront à la discussion : Lyndon Higgs (Strasbourg), Agnès Leroux (Nanterre), Stéphanie Bernard (Rouen), Judith Barna (Lille) et Cédric Sarré, qui animera la TR et apportera en même temps des éléments concernant la déclinaison parisienne du MEEF.
  
- 11h-12h : point sur la réforme + discussion : Claire Tardieu fera le point sur les informations à notre disposition (avec normalement plus de détails que lors de la TR au congrès d'Aix), puis une discussion pourra avoir lieu avec les participants.

Réforme importante, et peut-être envisager de faire une visioconférence.

Nous n'organiserons pas d'atelier agrégation cette année, en raison du nombre limité de présents à cet atelier en 2018.

L'après-midi aura lieu la traditionnelle plénière, de 14h30 à 16h30, avec les présidents du CNU et des différents concours.

Le président souhaiterait également qu'on évoque un soutien possible au projet de « wiki-auditions » pour les candidats à des postes de MCF et de Professeurs en Études anglophones, en accord avec l'AFEA.

Le programme de ces journées de septembre sera bientôt mis sur le site de la SAES.

Cette année le **prix de la recherche AFEA / SAES** sera décerné par l'AFEA. Il s'agira en fait d'un prix et de deux accessits. Le montant est de 200 euros pour les deux accessits et de 1000 euros pour la/le récipiendaire, payés conjointement par l'AFEA et la SAES.

Un cocktail clôturera l'Assemblée plénière, vers 17h30. Il sera précédé d'un concert.

Comme les autres années, le samedi sera consacré aux réunions des sociétés affiliées et à la réunion avec les doctorants.

### Galet (Groupement des Associations de Langues Étrangères)

Comme déjà mentionné, la SAES essaie d'intervenir à son niveau auprès des deux Ministères (Éducation nationale et Enseignement supérieur), avec l'envoi de deux motions, mais aussi dans le cadre du GALET, dont la SAES est, bien sûr, le plus gros représentant, en raison du nombre d'adhérents de notre société.

Les deux sociétés les plus actives sont l'AFEA et la SAES. L'AFEA était représentée par sa présidente d'honneur, Nathalie Caron. Nous avons rencontré une nouvelle fois la conseillère de Mme Vidal, la ministre de l'enseignement supérieur, Madame Barthez, le 14 mai : le compte rendu sera mis sur le site de la SAES.

Nous avons fait part de nos revendications et de nos inquiétudes. Rien de concret n'en est ressorti, malgré une très bonne écoute. La conseillère est d'accord avec nos analyses et nos revendications.

Nous l'avons alertée sur :

- le risque de "technicisation" de l'enseignement de l'anglais à l'université avec le projet d'imposer l'anglais dans toutes les licences, mais l'anglais TOIEC, et le risque de disparition des autres langues dans les licences. Cette réforme pose la question du sens des études des langues étrangères. Et de toute façon, la France ne dispose pas d'assez de professeurs d'anglais pour faire face à une telle demande.

- le risque de ne plus former de spécialistes en russe, arabe et chinois dont la France a besoin pour définir une juste politique étrangère conforme à ses intérêts.

- la nécessité d'augmenter le nombre de postes mis aux concours de l'enseignement secondaire : nous ne formons pas assez d'enseignants qualifiés, et ce non seulement en langues, mais aussi dans des disciplines comme les mathématiques.

Il est important que nous dialoguions avec les autres président-e-s des associations des langues vivantes : espagnol, portugais, italien, allemand, chinois, arabe, russe, japonais et coréen. Les représentant.e.s des autres langues sont ravis que les membres de l'AFEA et de la SAES défendent l'enseignement de toutes les langues vivantes en France.

En particulier, nous avons soutenu la demande d'augmentation du nombre de postes aux concours des autres langues. La Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur (SIES) a été très dynamique cette année, qui marque le 500<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Leonardo da Vinci et a obtenu une augmentation de 40% des postes aux concours de l'agrégation et du CAPES.

Vous trouverez des informations complémentaires sur le site de la SAES, sur l'onglet SOCIETES, puis GALET.

## Relations internationales

Le président de la SAES a représenté notre société au Congrès des anglicistes espagnols (à l'université de Cordoue, en novembre 2018 et à celui des anglicistes allemands (à Bonn en septembre). Cette année le congrès allemand aura lieu à Leipzig et l'espagnol à Alicante. La SAES sera bien sûr représentée.

La réunion annuelle des président.e.s des sociétés affiliées à ESSE aura lieu à Wroclaw, en Pologne. La SAES sera représentée par sa Secrétaire générale.

Toujours dans le cadre des relations internationales, nous encourageons les membres de la SAES à demander des bourses de mobilité auprès de la SAES et de l'AFEA.

D'une manière générale, le président de la SAES ne souhaite pas que la société ait plus d'argent à la fin de son mandat qu'au début. Il estime que c'est aux membres de la Société de profiter de sa bonne santé financière. Les frais d'inscription au congrès annuel ont déjà bien baissé. Il convient néanmoins de rester vigilants.

Le président et le bureau souhaitent remercier chaleureusement la présidente d'honneur d'ESSE, Liliane Louvel, qui a quitté ses fonctions de présidente en janvier de cette année. Elle aura porté haut le nom de l'anglistique française en Europe, et aura marqué par son élégance légendaire. Nous savons qu'elle a fait l'unanimité au sein du Executive et du Board de cette société, pour sa très grande efficacité et disponibilité.

## Commission Formations

**Claire Tardieu, Vice-Présidente chargée des formations**, présente rapidement la composition actualisée de la commission Formations :

- W. Rotgé : Président de la SAES
- C. Tardieu : VP Formations
- E. Eells : VP concours
- S. Bauer : VP Formations AFEA
- A.-M. Voise : Université Paris-Est Créteil (UPEC)
- J. Morère : Université de Nantes
- L. Terrier : Université Toulouse Jean Jaurès
- C. Sarré : ESPE Sorbonne Universités
- C. Brudermann : Sorbonne Universités
- C. Colin : ENS Cachan
- S. Bernard : Université de Rouen Normandie
- P. Manoïlov : Paris Nanterre
- P. Blin-Cordon : Université de Cergy-Pontoise

Claire Tardieu remercie chaleureusement tous les membres de cette commission ainsi que les correspondants SAES et les responsables de diplômes qui ont répondu à leurs enquêtes.

Elle rappelle les travaux réalisés en 2019 :

Faisant suite au Tome 1 du Livre Blanc Formations qui portait sur les MEEF, le Lansad, le CLES, l'enquête sur l'évolution du métier qui a eu une bonne diffusion et nous a permis une participation au Colloque « Sur la gouvernance linguistique des Universités » organisée par l'Observatoire du plurilinguisme en novembre 2018, trois représentants de la commission ont pu présenter lors de la table ronde du Congrès d'Aix les premiers résultats du tome 2 consacré à Licence (Catherine Colin, Pascale Manoïlov, Anne-Marie Voise), Master (Stéphanie Bernard, Peggy Blin-Cordon, Cédric Sarré), doctorat (Cédric Bruderemann, Emily Eells, Linda Terrier).

Ces résultats sont en ligne sur le site de la SAES à la page « Commission formations ».

En 2019 également, une collecte des informations sur les réformes annoncées de la formation et du CAPES a été effectuée. (Voir intervention E. Eells) Les informations sur le CAPES 2020 sont en ligne à la page « Concours » où le programme 2020 est accessible : <http://saesfrance.org/concours/capes/capes-externe/capes/programme-du-capes-2020/>:

Programme de l'épreuve de composition (première épreuve d'admissibilité)

Un thème des programmes de collège renouvelé tous les deux ans et quatre axes d'études des programmes de lycée renouvelés par moitié chaque année.

Thème des programmes de collège :

-« Voyages et Migrations »

Axes d'étude des programmes de lycée :

- « L'amour, l'amitié »

- « Innovations scientifiques et responsabilité »

- « Le passé dans le présent »

- « Utopies, dystopies »

Toujours à la page « Concours », « programmes CAPES 2020, un document intitulé « Annexes » résume les nouveaux programmes de lycée et donne tous les liens utiles.

Ensuite **Emily Eells, Vice-Présidente chargée des études**, prend la parole pour présenter les perspectives 2019-2020.

Les résultats des 3 enquêtes LMD vont être présentés sous une forme plus rédigée et détaillée dans le tome 2 du Livre du Livre blanc formations avec une parution prévue au printemps 2020.

En ce qui concerne les réformes de la formation et du concours, la commission va assurer le suivi des annonces et arrêtés en fonction du calendrier ministériel qui prévoit deux réunions en juin et juillet avec une publication du schéma du concours et des maquettes MEEF en février 2020 pour une mise en place à la session 2022.

Des documents sont déjà en ligne sur le site SAES à la rubrique Concours : <http://saesfrance.org/formation/actualites/reformes-capes/>

Ayant pris connaissance des premiers éléments concernant la réforme de la formation des professeurs et du concours, la SAES souhaite d'ores et déjà transmettre au Ministère un certain nombre de questions au nom de ses adhérents.

1/La première concerne les contrats spécifiques d'assistants d'éducation. Combien de contrats seront offerts pour la discipline anglais ?

Les candidats sans contrat pourront-ils faire des stages dès la L2 ?

Ne risque-t-on pas de créer deux catégories de candidats au CAPES, ceux qui auront un contrat et les autres ? Cette hétérogénéité de la formation sera difficile à gérer.

Les épreuves du concours dites professionnelles devront tenir compte de la situation des candidats hors contrat et de ce fait ne risquent-elles pas de demeurer de nature pré-professionnelle ?

2/La seconde question concerne la vérification du niveau de langue orale.

Les deux oraux prévus ne mentionnent pas cette possibilité. La SAES recommande fortement que l'épreuve orale n°1 comporte une sous-épreuve en anglais, par exemple, la présentation des documents suivie d'un mini-entretien avec le jury.

3/La troisième question concerne la mobilité étudiante.

La contractualisation de L2 à M1 risque d'entraver encore la mobilité. Pourra-t-on demander une interruption temporaire de contrat ? La mobilité entre M1 et M2 redeviendra-t-elle possible ? Un séjour long à l'étranger est indispensable dans la formation des professeurs de langue.

4/La quatrième question concerne la titularisation. La seule réussite au concours ne permet pas actuellement d'obtenir le statut de fonctionnaire. Il faut une validation par des formateurs sur le terrain, par le tuteur, par le chef d'établissement, par les formateurs de l'ESPE et au final par le jury académique. Un simple entretien pourrait-il se substituer à cette évaluation plurielle ?

Pendant les Journées de septembre, la matinée du vendredi 6 septembre sera consacrée à la formation avec une table ronde sur les évolutions du MEEF, son format actuel et ses déclinaisons locales et une présentation-discussion des réformes en cours.

### Commission Recherche

**Martine Yvernault, Vice-Présidente chargée de la recherche**, présente les travaux de la Commission Recherche pour l'année en cours. Lors du Congrès de Reims en 2017, un travail de réflexion sur les revues avait été envisagé, visant à dresser un état des lieux, à améliorer la visibilité des revues anglicistes, notamment en identifiant les manques, les mises à jour nécessaires, en précisant les champs des revues ainsi que leurs aires géographiques et culturelles, et en préconisant un partenariat avec Mir@bel afin de répondre à la demande d'aide au référencement.

La Commission Recherche (dont la composition figure sur notre site) a travaillé à l'élaboration d'un questionnaire dont le canevas initial a été proposé par Muriel Adrien, responsable de la revue Miranda. Ce questionnaire a associé la SAES et l'AFEFA, et les travaux,

menés conjointement, ont pris soin de ne jamais envisager l'évaluation des revues ou de permettre la diffusion d'informations qui tendraient à l'évaluation.

Une fois le questionnaire établi, revu et corrigé par la Commission, celui-ci a été mis sur un logiciel de sondage, puis testé par la Commission et envoyé aux responsables des 62 revues répertoriées sur notre site.

Après collecte de 51 réponses au sondage, les résultats ont été inventoriés ; ils apparaissent sur un PowerPoint associé au compte rendu de la réunion des responsables de revues et président.e.s des sociétés affiliées qui a eu lieu le 6 juin 2019. PowerPoint et compte rendu figurent sur le site ; le PowerPoint détaille, de manière neutre, les résultats du sondage sans commentaire subjectif ou jugement critique.

En revanche, ce sondage a permis d'aboutir à des modifications dont nous espérons qu'elles représenteront une réelle amélioration pour les auteurs, éditeurs, usagers de la rubrique « Revues » sur notre site :

- des commandes spécifiques sont maintenant indiquées en haut de la rubrique ; elles ouvrent une fenêtre permettant d'accéder aux revues et à leurs champs en entrant un mot-clé ;

- tous les mots-clés des champs, des aires géographiques et culturelles signalés par les responsables de revues figurent désormais dans un index et peuvent être entrés dans la fenêtre. L'index pourra être enrichi ; il reflète la très grande diversité des disciplines, des champs et spécialités.

Afin de répondre à la demande d'aide au référencement, nous avons été en contact avec les responsables de Mir@bel, outil de référencement de contenus, qui mettrait à notre disposition – sans coût – deux pages destinées au signalement pour la SAES et pour l'AFEA. Cela supposera une mise à jour et un suivi réguliers.

La préconisation d'un partenariat avec cet outil de référencement a fait l'objet de deux votes en Assemblée Générale :

- le premier vote demandait à l'Assemblée Générale d'accepter de mandater la SAES pour entrer dans un partenariat avec Mir@bel (vote favorable à l'unanimité) ;

- le second vote portait sur la participation conjointe de la SAES et de l'AFEA à ce partenariat dès que l'AFEA aura procédé au vote en septembre prochain ; si le vote de l'AFEA est favorable, le partenariat conjoint SAES/AFEA avec Mir@bel pourra être lancé sans retard (vote favorable à l'unanimité moins une abstention).

Martine Yvernault remercie l'Assemblée Générale pour ces votes.

## **Rapport financier de Mélanie Joseph-Vilain, Trésorière, responsable de l'annuaire**

### 1. Annuaire

Au 30/05/2019, la SAES comptait 2 387 adhérents, dont 1 545 au tarif normal et 842 au tarif réduit (doctorants, retraités). On constate une légère évolution dans les chiffres par rapport à 2018. Tout d'abord, une légère baisse du nombre d'adhérents (37 de moins). Cette baisse est due à un nettoyage du fichier (radiation des adhérents sans adresse mail, qui ne peuvent bénéficier ni de l'annuaire en ligne, ni de la messagerie, soit un total de 74 membres, pour la plupart retraités).

D'autre part, on note une augmentation du nombre d'adhérents au tarif normal (+ 41) et une baisse du nombre d'adhérents au tarif réduit (- 80) suite à une comparaison entre le tarif appliqué et le statut de l'adhérent dans l'annuaire, qui a conduit à la mise à jour du montant d'un certain nombre de cotisations. En effet certains collègues modifient eux-mêmes leur fiche annuaire mais oublient de signaler à la trésorière un changement de statut entraînant une hausse de la cotisation (en général, recrutement sur un poste de PRAG ou de MCF). Il est donc rappelé que ce type de changement doit toujours être signalé à la trésorière car le montant de la cotisation doit être modifié manuellement dans ce cas-là. Il en est de même pour les changements bancaires, car le rejet des prélèvements de cotisations entraîne des frais supplémentaires. Les adhérents sont également priés d'indiquer s'ils souhaitent résilier leur adhésion avant le prélèvement de la cotisation annuelle (aux alentours du 10 février chaque année), afin que le prélèvement soit interrompu sans que cela entraîne des frais de rejet.

## 2. Trésorerie

La situation financière de notre société est saine. Les cotisations sont tout à fait suffisantes pour assurer la gestion courante des activités pour le moment. Les cotisations constituent toujours notre seule source de revenus en dehors de la quote-part versée par l'AFEA au titre des bourses de thèse et de HDR d'une part, et des frais liés à l'organisation du Prix de la Recherche d'autre part. Les deux comptes rémunérés (Livret A et Livret A Associations) rapportent chaque année une petite somme ( 497,57 € pour l'année 2019).

<b>Postes</b>	<i>Recettes 2016</i>	<i>Dépenses 2016</i>	<i>Recettes 2017</i>	<i>Dépenses 2017</i>	<i>Recettes 2018</i>	<i>Dépenses 2018</i>
<i>AFEA (Prix + bourses N-1)</i>			9 364,42		11 017,64	
<i>Agrégation</i>		647,98		386,00	(voir journées de septembre)	
<i>Bourses</i>	8 422,00	17 245,00	(cf. AFEA)	20 200,00	(cf. AFEA)	16 750,00
<i>Collège des doctorants</i>		182,00		455,84		225,00
<i>Comm Formations</i>		1 120,41		1 061,91		4199,30
<i>Comm Recherche</i>		1919,57		3 477,69		1 774,99
<i>Congrès</i>		10 218,18		11 014,15		24 245,09
<i>Cotisations</i>	68 623,00	2 089,00	68 821	1 155,60	70 458,00	3 163,00
<i>ESSE</i>		17 991,00		17 514,00		19 880,26
<i>Fonctionnement bureau</i>		12 601,04		5 921,57		5 380,02
<i>Frais bancaires</i>		218,09		211,79		283,80
<i>GALET</i>				1 316,35 €		0
<i>Intérêts bancaires</i>	761,23		500,85		497,57	
<i>Journées de septembre</i>	-	-		2 748,51		4 628,41
<i>Prix recherche</i>	942,42	1 884,85	(cf. AFEA)	3062,28	(cf. AFEA)	3 166,74
<i>Revue SAES</i>		1 221,49		608,10		286,50
<i>Site</i>		13 060,57		2 997,15		7 021,68
<i>Subventions</i>		2 599,17		1 150,00		2 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>78 748,65</b>	<b>82 998,35</b>	<b>78 686,27</b>	<b>73 280,94</b>	<b>81 973,21</b>	<b>93 404,79</b>
		- 4249,70		5 405,33		-11 431,58

*Etat de caisse 2016-2018 (en euros)*

	<b>Compte courant</b>	<b>Livret A</b>	<b>Livret Association</b>	<b>TOTAL</b>
31 déc. 2016	1 928,56	39 875,40	70 434,51	<b>112 238,47</b>
31 déc. 2017	1 964,55	61 074,29	45 926,56	<b>110 212,14</b>
31 déc. 2018	1 462,79	66 438,99	31 058,58	<b>98 780,89</b>

**1.1. Bilan au 31 décembre 2018 (en euros)**

Contrairement à 2017, et comme en 2015 et 2016, la société a dépensé en 2018 plus d'argent qu'elle n'en a encaissé, et ce, pour deux raisons :

- mise en place de la nouvelle messagerie ayant engendré une dépense de 4105 €, mais cela permet à la SAES de ne plus dépendre d'une université pour ce service ;
- décalage dans le calendrier des dépenses liées aux congrès : la facture pour la subvention des inscriptions du congrès 2017 a été envoyée en 2018 par l'Université de Reims (montant : 5560€). A cela s'est ajouté le fait que la subvention versée par la SAES pour les inscriptions au congrès 2018 a été plus importante qu'en 2017 en raison de la forte participation au congrès de Nanterre.

Parmi les autres évolutions à noter, on constate une augmentation ponctuelle des dépenses de la commission formations, surtout en raison de la diffusion du livre blanc de la formation, mais aussi parce qu'un membre de la commission a envoyé en une fois tous ses justificatifs de 2017, ce qui a reporté cette dépense sur 2018.

On observe aussi une légère hausse des frais liés aux cotisations en raison d'un nombre de rejet un peu plus élevé qu'en 2017 d'une part, et en raison du passage à la nouvelle plate-forme de prélèvement d'autre part.

La quote-part versée par l'AFEA pour 2017 est plus élevée que d'habitude pour les raisons expliquées l'an dernier (voir CR de l'AG 2018), en particulier en raison du changement de système de versement des bourses. Il s'agissait donc d'une augmentation conjoncturelle, et provisoire. En 2018 n'ont été versées que les bourses 2018 et par conséquent la quote-part a rediminué (pour information : 9 085,35 €).

La trésorière demande le quitus à l'assemblée. Il est voté à l'unanimité.

**1.2. Trésorerie 2019**

Le prélèvement 2019 a eu lieu le 10 février dernier dans de bonnes conditions sur une nouvelle plate-forme, le Crédit Coopératif ayant externalisé le service auprès de CollectOnline depuis avril dernier. C'était donc le premier prélèvement en masse sur cette plate-forme. Cela a entraîné quelques frais supplémentaires liés au transfert des données (quelques prélèvements indus qui ont été remboursés aux collègues concernés).

Le coût des rejets s'est élevé à 686,78 € (en baisse par rapport à 2018 car il y a eu moins de rejets) pour 66 064 € de recettes, en légère baisse en raison des radiations évoquées plus haut. Le chiffre des prélèvements rejetés est également en baisse : 36 contre

67 l'an dernier. Quelques adhérents paient par virement, tandis que les chèques ont presque disparu.

### **Etat de caisse 2019**

	<b>Compte courant</b>	<b>Livret A</b>	<b>Livret Association</b>	<b>TOTAL</b>
30/05/2019	5 426,72	75 000,00	75 000,00	<b>155 426,72</b>

### **Trésorerie au 30 mai 2019**

<b>Postes</b>	<i>Recettes 2019</i>	<i>Dépenses 2019</i>
<i>AFEA (bourses + prix recherche 2018)</i>	9 085,35	
<i>Collège des doctorants</i>		133,67
<i>Comm Formation et recherche</i>		623,60
<i>Congrès</i>		10 982,04
<i>Cotisations</i>	67 376,00	1 447,76
<i>ESSE</i>		0,00
<i>Fonctionnement bureau</i>		2 156,31
<i>Frais bancaires</i>		73,65
<i>Intérêts bancaires</i>	0,00	0,00
<i>Prix recherche</i>		644,18
<i>Revue SAES</i>		00
<i>Site</i>		2 915,90
<i>Subventions</i>		800,00
<b>TOTAL</b>	<b>76 461,35</b>	<b>19 777,11</b>

Par rapport à 2018, on observe dans l'ensemble une certaine stabilité (cotisations, commissions, fonctionnement du bureau...). Les frais liés au site sont en baisse puisque l'an dernier la mise en place de la nouvelle messagerie avait entraîné une hausse conjoncturelle. Il en est de même pour les frais liés au congrès (voir plus haut). La subvention des inscriptions au congrès 2019 a déjà été facturée par Aix-Marseille Université, et la facture a déjà été payée.

## Budget prévisionnel 2019

Le budget prévisionnel, présenté sur une base de 2 400 adhérents, est légèrement différent de celui de 2018 : on note une baisse des postes pour lesquels des dépenses exceptionnelles avaient été engagées en 2018 et donc un retour à l'équilibre, comme annoncé à l'AG de l'an dernier. Un budget prévisionnel légèrement excédentaire est proposé pour compenser le déséquilibre de 2018.

### Budget prévisionnel 2019 (en euros)

<b>Postes</b>	<b>Recettes 2019</b>	<b>Dépenses 2019</b>
<i>Cotisations</i>	68 000	1 500
<i>Bourses</i>	7 500	15 000
<i>Commissions Formations et Recherche</i>		6 000
<i>Congrès</i>		13 000
<i>ESSE</i>		18 000
<i>Fonctionnement bureau</i>		6 000
<i>Frais bancaires</i>		300
<i>Intérêts bancaires</i>	500	
<i>Journées de septembre</i>		3 400
<i>Prix recherche</i>	500	1 800
<i>Revue SAES</i>		1 000
<i>Site</i>		3 200
<i>Subventions</i>		1 600
<b>TOTAL</b>	<b>76 500</b>	<b>70 800</b>

La trésorière demande l'approbation du budget prévisionnel par l'AG. Résultat du vote : unanimité.

Les comptes sont consultables par tous les adhérents sur simple demande auprès de la trésorière.

## Congrès 2020

**Joëlle Popineau et Dino Meloni présentent le Congrès 2020 de la SAES aura lieu à Tours.** Le thème retenu est « Renaissance ». L'invité d'honneur sera Sanjay Subrahmanyam, Irving & Jean Stone Chair of the Social Sciences in U.C.L.A et titulaire de la Chaire internationale d'Histoire Globale de la Première Modernité au Collège de France. Le repas de gala aura lieu au Château de Jallanges.

## Lauréats des bourses AFEA/SAES 2019

Rémy Bethmont, Vice-Président chargé des affaires scientifiques, donne lecture de la liste des lauréats :

### Bourses de thèse

Audo Anna  
Boisgerault Pauline  
Breniaux Claire  
Cyna Esther  
Franchi Barbara  
Habasque Pierre  
Kloppmann-Lambert Claire  
Lecomte Héloïse  
Martinerie Camille  
Nah Néfertiti  
Schiano Claire  
Vincent Marie-Pierre

### Bourses d'HDR

Josselin-Leray Amélie  
Lemoine Xavier  
Reviron-Piégay Floriane

## Revue *Angles*

**Yan Brailowsky, Rédacteur en chef de la revue *Angles***, revient sur les numéros en cours depuis l'AG de Nanterre. Deux numéros sont parus :

- #7 *Digital Subjectivities* (Guest editor: Claire Larssonneur) ;
- #8 *Neoliberalism in the Anglophone World* (Guest editors: Marc Lenormand & Simon Dawes).

Trois autres numéros sont en préparation :

- #9 'Reinventing the Sea' (Guest editors: Geetha Ganapathy-Dore & Ludmila Volna), qui paraîtra dans les prochaines semaines ;
- #10 'Creating the Enemy' (Guest editors: Jacob Maillet & Cécile Dudouyt), qui paraîtra à l'automne ;
- #11 'Are You Game?' (Guest editor: Gilles Bertheau), dont l'appel vient d'être diffusé sur la messagerie, et qui devrait paraître au premier semestre 2020.

Des appels à nouveaux dossiers thématiques et à un appel à contributions pour la rubrique 'Varia' ont été diffusés afin de préparer les numéros des années 2020 et 2021.

D'autres chantiers de la revue ont progressé au cours de l'année écoulée.

-La revue est à présent également référencée par EBSCO et [Mir@bel](#) ; d'autres demandes de référencement (DOAJ, Web of Science...) sont toujours en attente.

-Un deuxième chantier concernait la politique éditoriale de la revue. Le comité de rédaction a suivi les recommandations de la Commission Recherche de la SAES : sur le site, on trouve désormais plus d'informations concernant le processus de soumission, la politique *open access* de la revue, et le calendrier de traitement des soumissions. Ce dernier point est important pour les collègues en début de carrière qui souhaitent pouvoir compter sur une date de publication contractuelle au moment de soumettre une proposition à *Angles*.

Yan Brailowsky souligne enfin le rôle que joue le comité éditorial dans l'accompagnement des auteurs et 'guest editors' : le comité cherche à tout moment à aider les collègues à mener à bien leur projet scientifique, et encourage à ce titre les prises de risque. De façon analogue, il invite tous/toutes les sociétaires à encourager des chercheurs et chercheuses qu'ils/elles auraient repéré(es) au cours d'un colloque ou d'un séminaire à soumettre leurs travaux à *Angles*.

Enfin, Yan Brailowsky rappelle que le mandat de la moitié des membres du comité de rédaction arrive à échéance cette année. Le nouveau comité de rédaction est en cours de constitution.

### Questions diverses

1. Du bon usage de la messagerie : le président rappelle que la messagerie ne doit pas servir de forum politique, ni être utilisée comme une page Facebook.

2. A l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la SAES que nous célébrerons lors du Congrès de Tours en 2020, le Président invite les collègues qui seraient en possession de photos des précédents congrès, notamment des plus anciens, de les faire parvenir à Jean Albrespit dans le but de réaliser un photo-montage commémoratif.

3. Question de Lionel Dufaye concernant la possibilité d'exonérer les présidents d'ateliers de frais d'inscription au Congrès. Le président rappelle que les frais d'inscription ne s'élèvent plus qu'à 35€, la SAES prenant désormais à sa charge près de la moitié du coût réel du Congrès, soit environ 25€ par inscrit. Il rappelle également que les présidents d'ateliers, même lorsqu'ils ne communiquent pas, ont bien évidemment accès à la conférence plénière, aux tables rondes, aux panels transdisciplinaires, à l'assemblée générale, au cocktail, à toutes les pauses café, et qu'ils participent pleinement aux débats. Il est donc normal qu'ils s'acquittent des frais d'inscription au même titre que l'ensemble des congressistes, communiquant ou non.